Commission nationale
pour les droits de l'enfant

Termes de référence : Coordination générale du projet participatif de création d'une version adaptée aux enfants des Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies

Soumission des offres :
au plus tard le 7 décembre 2020 à minuit
par courrier électronique à l'adresse : Karen.VanLaethem@ncrk-cnde.be

1. Contexte de la mission

En plus du trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), 2019 est aussi l'année durant laquelle le dialogue interactif de la Belgique avec le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CRC), a eu lieu. Suite à ce dialogue, ce Comité a adopté des Observations finales (*Concluding Observations* - COBs) pour notre pays reprenant des recommandations importantes pour la mise en œuvre des droits de l'enfant (Voir Annexe A).

Ces COBs ne sont pas seulement le produit d'un processus de rapportage impliquant l'Etat, la société civile et les enfants (voir https://www.childrightsconnect.org/crc-reporting/), mais sont surtout le début d'un travail collectif et sur le long terme pour améliorer l'effectivité des droits de tous les enfants en Belgique.

Les enfants ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de ces recommandations (dont la responsabilité principale incombe à l'Etat) et dans le monitoring du respect des obligations étatiques à cet égard. Ils ont d'ailleurs également une place importante dans le processus de rapportage menant aux COBs. Pour cela, il est important que les COBs soient diffusés, connus, et compris, notamment par les enfants. C'est pourquoi la **Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE) a l'intention de produire une version commune (nationale), adaptée aux enfants des Observations finales, portée par tous ses membres, émanant de la société civile autant que des sphères gouvernementales**. Cette version aura pour vocation d'être utilisée par tous les acteurs droits de l'enfant en Belgique, entre autres dans leurs actions de sensibilisation, d'information et d'éducation ainsi que dans leurs projets de participation des enfants.

Ce projet sera **entièrement participatif**. D'une part parce qu'il a été pensé et qu'il sera mis en œuvre pas une diversité d'acteurs membres de la CNDE, d'autre part parce que la méthode de réalisation des Childfriendly COBs et le contenu du produit final seront en majeure partie établis par des enfants, qui seront impliqués comme partenaires effectifs tout au long du projet.

La méthodologie du projet (Voir Annexes B et C) et l'échéancier (Voir Annexe D) ont été développés par le Comité de pilotage du projet (Adult advisory group-AAG) et **l'exécution des différentes étapes a été répartie entre différents membres de l'AAG**. L'AAG est composé de membres de la CNDE, francophones et néerlandophones (il s'agit d'un projet national et donc ad minima bilingue FR-NL), provenant tant de la société civile que des sphères gouvernementales (composition du AAG voir Annexe E). Le présent appel vise à désigner la personne qui sera chargée de la coordination générale du projet au nom de la CNDE et qui sera au service de l'AAG pour la mise en œuvre de ses diverses composantes.

2. Contenu de la mission

Attention, la consultance porte sur la gestion et la coordination générale du projet. L'exécution des différentes étapes est prise en charge par les différents membres de l'AAG. Le coordinateur du projet ayant toujours l'opportunité de partager ses vues et de participer à l'exécution même du projet.

Le prestataire sera chargé au nom de la CNDE de coordonner, accompagner et faciliter la mise en œuvre de la méthodologie du projet de création d'une version adaptée aux enfants des Observations finales du CRC et plus spécifiquement de :

- être la personne de contact pour tous les membres de l'AAG, mais également pour toute personne ou organisation en demande d'information relative au projet ainsi que pour tous les enfants participants à l'exécution du projet.
- Répondre aux demandes de clarification, de soutien, de mise en relation, etc. des membres de l'AAG dans l'exécution des étapes du projet.
- Etre présent(e) les cas échéant lors de l'exécution des différentes étapes du projet.
- S'occuper de la gestion financière du projet (budget attribué au projet : 33.000€) en termes de validations de dépenses et de redistribution de budgets éventuellement non-utilisés. Préparer dans ce cadre les données de facturation qui seront ensuite traitées par le secrétariat de la CNDE.
- Veiller à ce que le secrétariat de la CNDE et tous les acteurs impliqués aient la visibilité nécessaire sur le déroulement du projet (en proposant éventuellement des moyens de partage d'information ou de communication).
- Optimiser le cas échéant le planning et les moyens alloués.
- Organiser et animer les réunions de suivi du AAG et en établir les procès-verbaux.
- Rédiger le rapport d'évaluation final du projet ainsi que des rapports de suivi et d'évaluation intermédiaires

Pour se faire il devra être en mesure de travailler à la gestion du projet de façon entièrement autonome, sans l'appui du secrétariat de la CNDE, mais néanmoins toujours en concertation avec celui-ci. Le soumissionnaire sera amené exécuter sa tâche également pendant des périodes d'absence du secrétariat. A cet effet, il devra avoir une connaissance parfaite du projet, de ses finalités et de ses différentes composantes.

Au vu de la diversité linguistique des membres de l'AAG, la personne doit être parfaitement bilingue, pouvant dès lors s'exprimer confortablement et de façon fluide, tant oralement que par écrit, en français et en néerlandais. En vue de la promotion éventuelle du projet auprès d'autres instances, éventuellement internationales, s'avoir s'exprimer correctement en anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit, est un atout important.

Pour l'exécution de sa mission, le prestataire sélectionné sera informé adéquatement par le secrétariat de la CNDE et accompagné par celui-ci durant les premiers mois de sa mission. Durant cette période, le secrétariat et le prestataire de service travailleront en étroite collaboration.

3. Groupe cible de la mission

Tous les membres de l'AAG, toute personne ou organisation externe à l'AAG qui sollicite des informations concernant le projet ainsi que les enfants participant à l'exécution du projet.

4. Critères d'attribution

L'offre présentant le meilleur rapport qualité/prix sera sélectionnée sur base des critères suivantes, par ordre décroissant d'importance :

- Qualité des expériences préalables du soumissionnaire dans la gestion de projet impliquant un nombre important d'intervenants. Une expérience dans le domaine des droits de l'enfants est un atout. (40 points)

De quelle(s) expérience(s) dispose le soumissionnaire ? Eléments éventuels permettant d'évaluer la qualité du soumissionnaire ? Ce critère sera évalué sur base du curriculum vitae , des éventuelles références dont dispose le soumissionnaire, du portefeuille de projets antérieurs, d'une description succincte d'au moins une prestation de service dans le domaine de la gestion de projets (si existante dans le domaine des droits de l'enfant) au cours des cinq dernières années et, si ces documents indiquent une/des expérience(s) suffisantes, de la discussion qui aura lieu à ce sujet lors de l'entretien.

- Connaissances linguistiques (20 points)
  Avoir un usage parfait du français et du néerlandais, tant oral que écrit, ainsi que des connaissances de base en anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit.

- Le prix TVAC proposé pour l'entièreté de la mission (20 points)
  Le score attribué est le prix de l'offre la plus basse, divisé par le prix évalué, multiplié par 20.

- Faire preuve d'une connaissance du processus de rapportage auprès du CRC (10 points)
  Le soumissionnaire invité à l'entretien sera questionné sur les différentes phases du processus, de manière générale et en ce qui concerne la Belgique en particulier. Nous soulignons que cette connaissance peut entièrement s'acquérir en préparation du projet de consultance et ne doit donc pas être pratique ou pré-existante.

- Faire preuve d'aisance dans la communication interpersonnelle, tant orale que écrite, tant envers un public adulte qu'envers des enfants (10 points)

  Le soumissionnaire est-il capable de cerner ses interlocuteurs, de faire passer ses idées de façon efficace, de rassembler des opinions diverses, mais également d'apaiser les tensions, de gérer les conflits de façon appropriée et d'appréhender des changements et imprévus. Il sera demandé au soumissionnaire invité à l'entretien de démontrer par l'exemple ses compétences en la matière. La qualité de l'interaction avec le secrétariat de la CNDE présent à l'entretien servira également de base à évaluer ce critère

Chaque soumissionnaire répondant au premier critère d'attribution sera invité à un entretien afin d'évaluer les différents critères d'attribution de nature qualitative.

5. Renseignements additionnels

La Commission nationale pour les droits de l'enfant

Le 19 septembre 2005, une Commission nationale des droits de l'enfant (CNDE) a été créée par l'accord de coopération entre l'État, la Communauté flamande, la Région flamande, la Communauté française, la Région wallonne, la Communauté germanophone, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française.

Pour plus d'informations relatives au fonctionnement et aux projets de la CNDE, voir Annexe F ainsi que le site internet de la CNDE : www.ncrk-cnde.be

6. Objectifs escomptés du contrat

Mener à bon terme le projet de création d'une version adaptée aux enfants des Observations finales du CRC, dans les délais établis par le méthodologie du projet et dans le respect de la méthode de travail, de l'éthique de travail et de l'individualité de tous les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre.

7. Rapportage et rapportage final

Le soumissionnaire rapporte de façon régulière auprès du secrétariat de la CNDE. La temporalité du rapportage sera définie en début de mission en concertation avec le secrétariat de la CNDE et en fonction des nécessités du planning du projet.

Un rapport final écrit, en français et en néerlandais, sera remise au secrétariat de la CNDE. La rapport comprendra un descriptif du déroulement du projet et de l'évaluation de celui-ci.

Le déroulement du projet sera présenté par le soumissionnaire à l'occasion de l'évènement de présentation du projet.

8. Echéancier

Les travaux de consultance auront lieu entre le 10 décembre 2020 (ou dès désignation) et le 30 septembre 2021, selon l'échéancier établi dans la méthodologie du projet.

9. Remarques générales

- La consultance doit s'effectuer en Français et en Néerlandais (un partenariat peut être créé à cet effet).
- Toutes les informations produites et récoltées dans le cadre de la consultance sont les propriétés de la CNDE. Le consultant ne pourra ni les utiliser ni les partager sans accord écrit du secrétariat de la CNDE.
- Le consultant est soumis au respect strict de la vie privée et au secret professionnel.
- Le consultant devra se conformer au code de conduite ESOMAR.
- Le payement sera effectué dans les 30 jours à compter de la date de réception des factures. Un échéancier des facturations intermédiaires sera proposé au secrétariat de la CNDE.
- Les conditions générales du SPF Justice relatives aux marchés publics figurant en annexe (voir annexe G) sont d'application.
- Le soumissionnaire ne communiquera à des tiers aucune information reçue du commanditaire aux fins de l'établissement de l'offre. Le prestataire de services doit prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que le caractère confidentiel des informations fournies est préservé par lui-même et par toute personne qui y a accès. Les violations avérées de cette obligation seront sanctionnées par une exclusion de la participation aux candidatures actuelles et futures.

10. Soumission des offres

Les offres doivent être soumises au plus tard le 7 décembre 2020 **à minuit** par courrier électronique à l'adresse suivante : Karen.VanLaethem@ncrk-cnde.be

L'offre comprendra:

- *Une descriptions des capacités techniques et professionnelles du soumissionnaire;*

Le soumissionnaire apporte la preuve de sa capacité technique et professionnelle en joignant à son offre les éléments suivants :

  - Curriculum vitae ;
  - Un portefeuille de projets similaires antérieurs ;
  - la description succincte d'au moins une prestation de service dans le domaine de la coordination de projets (si existante, dans les droits de l'enfant) au cours des cinq dernières années ;
  - Des références éventuelles dans la gestion de projets précédents.

- *Une offre financière générale, reprenant le détail du prix demandé TVAC*

Conformément au détail repris dans l'annexe H, la mission est évaluée à 33 jours de travail. Le montant maximal qui sera attribué à cette mission est de 17.000€ HTVA.

Pour toute information complémentaire nous vous invitons à contacter :

Karen Van Laethem, Présidente de la CNDE

Karen.VanLaethem@ncrk-cnde.be

0473/47.65.73

Liste des Annexes (information additionnelles)

A. Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations unies (versions fr et nl)
B. Méthodologie du projet
C. Feuille de route du projet
D. Composition du Adult advisory group
E. Fiche d'informations CNDE
F. Conditions générales du SPF Justice relatives aux marchés publics
G. Un estimation du temps de travail lié à la consultance

Commission nationale pour les droits de l'enfant

La Commission nationale pour les droits de l'enfant est une plate-forme de concertation entre quelques 90 acteurs en matière de droits de l'enfant qui ont été désignés par les pouvoirs publics belges aux termes d'un accord de coopération. Elle est composée des représentants des gouvernements belges ainsi que des membres de la société civile. Ses travaux sont axés sur une contribution aux missions de rédaction de rapports étatiques belges à l'égard d'instances internationales et sur la formulation de recommandations politiques générales.

La Commission nationale est issue d'un Accord de coopération entre :

.be Vlaanderen verbeelding werkt FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES Ostbelgien Wallonie Francophones Bruxelles be be.brussels COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE